



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 23 MAI 2017

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement Urbain
- Programme de voirie 41/2018
- Emploi saisonnier
- Projet Achat (Bâtiment)
- Fête de la musique
- Questions et informations diverses

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 08

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
18/05/2017

DATE DE  
L’AFFICHAGE :  
24/05/2017

Séance du conseil municipal du **Mardi 23 Mai 2017 à 18h15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

**Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.**

**Présents :** BOUTET Claude, CATHARY Jean-Claude, GRANDJEAN Stéphanie, COMPAIN Eliane, BROTO Robert

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents Excusés :** FAUSTINO Sabine (Procuration GRANDJEAN Stéphanie), GARCIA Fabien, MANITCH Serge.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h15, et propose de respecter l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 18 Mai 2017. M. le Maire propose de nommer Mr BROTO Robert comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 Avril 2017.**

Monsieur Le Maire propose de reporter l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 Avril 2017, car celui-ci n'est pas terminé.

**Aménagement urbain :**

**Démolition de l'abris-bus :** Ce bâtiment n'étant plus utilisé ni par les transports scolaires ni par les collégiens et présentant des signes de vétusté avancé, a été démoli pour plus de sécurité.

Avec la collaboration du CAUE de l'Aude, un aménagement a été retenu mettant en valeur des murets en pierres et une jardinière fleurie. Les travaux sont prévus du 30 Mai au 12 juin 2017. L'entreprise MATA réalisera les travaux d'aménagement pour un montant de **2400.00€** et L'entreprise RUIZ le fleurissement des lieux pour un montant de **760.00 €**. Dans un deuxième temps, il sera déplacé la Mail-box de l'agence postale pour également mettre en valeur l'ancien puits communal de la rue du 14 juillet. Notre boîte aux lettres trouvera sa nouvelle place près des anciens wc communaux rue impasse de l'église. En ce qui concerne les containers à ordures ménagères, quelques travaux sont à prévoir pour les installer en face du foyer de campagne.

**Taille des cyprès du Tennis :** Afin de rajeunir et de rabaisser une taille des cyprès entourant le terrain de tennis qui sera réalisée en Août prochain par l'entreprise RUIZ pour un montant de : **2 100.00 €**.

**Embellissement du coin de bâtiment** de la cantine scolaire avec la pose d'un olivier dans un pot de couleur.

**Mise en valeur du centre de Village :**

La bâtisse cadastrée sous le n° A 121 de 230 m2 appartenant à la famille TARDIEU va probablement être mise à la vente. Une réflexion est mise à l'approbation du Conseil Municipal pour l'acquisition de ce bâtiment et le désengorgement du vieux village par sa démolition. Le prix de vente n'est pas fixé à ce jour et les élus ont déjà pris contact avec la famille pour faire connaître leur intention d'acquisition. L'assemblée après en avoir débattu approuve cette démarche et mandate monsieur le Maire pour suivre son évolution.

### **Programme de Voirie n°41/2018 :**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du courrier adressé par monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, qui comme chaque année demande aux communes de vouloir se prononcer sur le programme de voirie d'intérêt communautaire n°41-2018. Compte tenu de la mise en place par le Conseil Général, à compter de 2017, de nouvelles modalités d'intervention sur les territoires, il est nécessaire de transmettre la proposition de la Commune sur l'enveloppe financière qu'elle décide d'attribuer sur le programme de voirie de l'année 2018. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une enveloppe financière pour l'année 2018 de 50 000.00 € (Cinquante mille Euros).

### **Emploi saisonniers :**

Comme chaque année le conseil municipal décide de renouveler l'emploi aux jeunes pour la saison estivale de juillet et Aout 2017. La campagne d'affichage sera lancée semaine n°22 pour les appels a candidature. Lors d'une prochaine séance du conseil municipal les dossiers de demande seront étudiés pour l'attribution des périodes de travail en fonction du nombre de jeunes ayant postulé.

### **Fête de la musique :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser une animation le Mercredi 21 juin prochain pour la traditionnelle fête de la musique. Monsieur LAVAINÉ n'étant pas disponible pour cette date, il est nécessaire de trouver un autre groupe. Il a également été demandé à l'association du café de prendre en charge cette soirée. Des discussions sont toujours en cours. L'assemblée favorable à cette animation qui a rencontré un vif succès l'année passée demande à ce qu'elle soit réitérée . A suivre...

### **Informations et questions diverses :**

#### **Fin de contrat SOUGNE Amanda :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous arrivons au terme des deux ans du contrat emploi aidé par l'état de Madame SOUGNE Amanda (30 juin 2017). Il est a présent nécessaire de prendre une décision suite à la réflexion lancée lors de la séance du conseil municipal du 07 Mars 2017. Pour rappel madame SOUGNE est employée avec un contrat aidé de l'état à hauteur de 75 % pour un mi-temps mairie. Tout au long des deux années madame SOUGNE a acquis un niveau de connaissances et de compétences administratives qui n'est pas négligeable. La charge de travail administratif et les compétences mairie ayant augmentés considérablement, le futur départ à la retraite de Madame BIGOU Martine en avril 2018, les remplacements congés des employés pour la saison estivale, font que nous devons prévoir une suite au contrat de Madame SOUGNE. Sur le plan financier le départ à la retraite de Monsieur SECCO Christian au 1er Juin 2017 et celui de monsieur GABRILLARGUES Jean-Louis au 1 Août 2017 Adjoints techniques titulaires libère les effectifs de la Collectivité. la solution de répercuter les frais d'urbanismes sur les demandeurs peut également être envisagée (Ces frais étant supportés financièrement par la commune). Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal propose d'étudier un contrat de substitution jusqu'au départ de Madame BIGOU Martine au mois d'avril 2018. Un nouveau contrat sera étudié par la suite pour le remplacement au poste de l'agence postale et services mairie. Une répartition des tâches sera alors faite entre secrétariat et agence postale. A Suivre...

#### **Redevances de l'eau 2017 :**

Afin de supprimer définitivement le forfait des 20m3 de la facturation de l'eau, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de prendre une délibération en ce sens. Néanmoins, outre le fait que le forfait était autorisé mais légalement limite et injuste, sa suppression engendre une baisse de revenus sur le budget de l'eau. Ce manque financier représente en moyenne la somme de : **5 000.00 €**. Il est aussi possible de répercuter ce manque a gagner par une augmentation sur un de ces trois secteurs : -Le prix du m3 d'eau - Le prix de l'abonnement - La taxe d'assainissement). Après

en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la suppression du forfait des 20 m3 et approuve également l'augmentation du prix de l'abonnement de : 5€ pour palier au manque financier engendré par la suppression de ce forfait.

**Remarque Environnementale :**

Monsieur Le maire fait part à son assemblée, qu'il a reçu de la main d'une administrée un dossier photos montrant des dépôts de déchets, décombres, et des incivilités de personnes. Monsieur le Maire précise que en tant que collectivité, un effort important est fait depuis quelques années sur l'aménagement des espaces pour leur mise en valeur du village, mais il est vrai qu'au niveau de l'entretien des rues avec la signature de l'engagement zéro phyto signé en 2016 par la commune certaines portions de rue restent quelques peu enherbées. L'effectif des employés ne permet plus un entretien constant des rues sur ce domaine et donc les administrés doivent faire l'effort d'entretenir leur devant de porte comme cela ce faisait au temps de nos aînés. Monsieur Le Maire touché par cette remarque souhaite faire une campagne d'information pour sensibiliser la population, et demande a son conseil municipal de bien vouloir réfléchir pour apporter quelques améliorations dans ce domaine. A Suivre...

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens,

Monsieur Le Maire clôture la séance à 20h00.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33. Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Procuration GRANDJEAN Stéphanie
GARCIA Fabien	3. Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9. Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13. Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2. Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
SENDRA Nicolas	5. Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014